



Bail de locaux à usage commercial

Par **sylvaing**, le **10/09/2008** à **16:26**

Bonjour à tous.

Ma société dispose de deux bureaux, dont un avec un bail commercial, je suis en redressement judiciaire et je souhaiterai diminuer mes frais et pour cela fusionner mes deux bureaux, le problème est que sur celui que je veux quitter je régie sous un bail commercial conformément au décret n°53-960 du 30 septembre 1953. Je ne suis pas encore arrivé à la fin de mon bail, connaissez-vous une possibilité de mettre fin à celui-ci?

Merci pour toutes vos réponses .